

Nouveau plan directeur de l'eau pour la rivière Chaudière : le travail commence

L'année 2023 sous le signe de la concertation

Scott, le 24 janvier 2022. – En 2023, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) travaillera de concert avec les acteurs pour développer son nouveau Plan directeur de l'eau, un outil de planification pour la gestion des ressources en eau. Pour y arriver, l'organisme organise des consultations avec les différents acteurs du territoire pour déterminer avec eux des pistes de solution aux problématiques soulevées par le milieu.

Cinq problématiques au cœur des consultations

Les activités de concertation menées par le COBARIC portent sur les cinq problématiques prioritaires du territoire. Elles ont été déterminées par la table de concertation de l'organisme en 2020, à la suite de consultations publiques :

- ▶ L'inondation de zones avec enjeux et débits de pointe associés
- ▶ La dégradation hydromorphologique des cours d'eau
- ▶ La contamination des eaux de surface par les pesticides
- ▶ L'introduction et propagation des espèces exotiques envahissantes
- ▶ La perte et dégradation des milieux humides et hydriques (incluant la perte des milieux humides, leur disparition, ainsi que la dégradation des bandes riveraines)

Objectif : trouver des solutions acceptées par tous

Chacune de ces problématiques est au cœur de deux ateliers de consultation. « Malgré les intérêts et contraintes de chacun des secteurs représentés durant les consultations, les échanges entre partenaires permettent déjà d'identifier des orientations communes et plusieurs pistes d'action, » explique Pauline Marquer, coordonnatrice du Plan directeur de l'eau au COBARIC. Par la suite, la table de concertation approuvera les objectifs qui seront soutenus et poursuivis par les acteurs mobilisés. Le PDE sera soumis pour approbation le 1^{er} mars 2024 au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Bilan du dernier PDE – 2014 à 2022

Le nouveau Plan directeur de l'eau s'appuiera également sur les constats issus du bilan du dernier PDE, soit les actions réalisées sur le territoire depuis 2014. Ce bilan témoigne de la mobilisation des acteurs pour la qualité de l'eau dans le bassin versant. « En neuf ans, 35 objectifs fixés ont été poursuivis. On compte plus de 300 réalisations mises en œuvre par plus de 250 acteurs! C'est signe que nous progressons, encore et toujours, pour résoudre les problématiques identifiées sur le territoire, » s'exprime fièrement Luc Proulx, président par intérim du COBARIC. Ces résultats restent très encourageants en vue des activités de concertation à venir.

En somme, cet exercice de bilan révèle sur quelles problématiques les acteurs ont travaillé et où il y a eu le plus d'efforts investis. Il permet de savoir où en est la situation et où il faudra davantage se concentrer dans les prochaines années. « Le rôle du COBARIC dans ce processus, c'est de mobiliser les acteurs à prendre part aux décisions prises pour le territoire ainsi que d'encourager et d'accompagner les acteurs à réaliser plus d'actions sur le terrain, » souligne Pauline Marquer.

À propos du Comité de bassin de la rivière Chaudière

Le COBARIC a pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il favorise ainsi la pérennité de la ressource eau par la concertation et la participation des usagers de l'eau de son territoire. Pour y arriver, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau, outil régional par excellence pour prioriser les actions selon leur priorité.

- 30 -

Source :

Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du Plan directeur de l'eau
Comité de bassin de la rivière Chaudière
T. 418-389-0476, poste 6
C. pde@cobaric.qc.ca

Informations supplémentaires :

- ▶ **Photo : Consultation-pesticides_20221129.jpg**

Activité de concertation.

© Comité de bassin de la rivière Chaudière, 2022.